

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE
CLERMONT-FERRAND

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
CCTP**

PROJET SITE UNIQUE DES LABORATOIRES
SOUS-PROJET : Réorganisation partielle des laboratoires
(opération 7 LABO 17040)

Lot n°8 – Démolitions, plâtrerie, peinture, faux-plafond

Etablissement : CHU CLERMONT FERRAND
Site : GABRIEL MONTPIED
Localisation : CENTRE DE BIOLOGIE (RDC, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étage)

Table des matières

1. GENERALITES	4
1.1. Prise en compte de l'intégralité de la consultation	4
1.2. Conditions d'intervention	4
1.2.1. Coordination.....	4
1.2.2. Implantation et cotes	4
1.2.3. Engins de levage et manutention.....	4
1.2.4. Choix des matériaux et exécution des ouvrages.	4
1.2.5. Entretien du chantier	5
1.2.6. Stockage	5
1.3. Fourniture de documents	5
1.4. Etudes EXE	5
1.5. Autres études	6
2. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES	6
2.1. Curage démolition protections.....	6
2.1.1. Dépose des faux-plafonds	6
2.1.2. Curage démolition	6
2.1.3. Création d'une ouverture extérieure	6
2.1.4. Mise en place de protections de zones de chantier	7
2.2. Cloisons	7
2.2.1. Création d'ouverture.....	7
2.2.2. Fourniture et pose de trappes de visite.....	8
2.2.3. Cloisons plaques de plâtre	8
2.2.4. Cloisons plaques de plâtre CF1h	8
2.2.5. Eoupements de cloisons en plaques de plâtre	8
2.2.6. Eoupements de cloisons CF1h	9
2.2.7. Fourniture et pose de cloisons provisoires	9
2.2.8. Création de niches avec passe-poubelles	9
2.2.9. Mise en œuvre de renforts de cloisons pour porte automatique	9
2.2.10. Création d'ouverture pour passage réseaux / fermeture.....	10
2.3. Faux-plafond.....	10
2.3.1. Dépose repose de faux-plafond existants	10
2.3.2. Fourniture et pose de faux-plafonds neuf en dalles minérales acoustiques	10
2.3.3. Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre.....	11
2.4. Cloisons modulaires	11
2.4.1. Fourniture et pose de cloisons modulaires	11
2.4.2. Fourniture et pose de portes coulissantes pour cloisons modulaires	12
2.5. Menuiseries intérieures.....	12

2.5.1. Fourniture et pose de blocs porte.....	12
2.5.2. Fourniture et pose de blocs porte à hublot	12
2.5.3. Fourniture et pose de blocs porte double vantaux	13
2.5.4. Fourniture et pose de blocs porte CF 1 h.....	13
2.5.5. Fourniture et pose de blocs porte CF double vantaux	13
2.5.6. Fourniture et pose de plinthes	13
2.5.7. Fourniture et pose d'une Kitchenette	14
2.5.8. Intégration grille de ventilation	14
 2.6. Peinture	 14
2.6.1. Peintures de menuiseries	14
2.6.2. Peinture murale.....	14
2.6.3. Fourniture et pose de toile de verre à peindre	15
2.6.4. Peinture radiateurs	15
 2.7. Nettoyage de fin de chantier.....	 15

1. Généralités

1.1. Prise en compte de l'intégralité de la consultation

L'Entreprise est réputée avoir intégré dans son forfait toutes mesures destinées à assurer la sécurité des personnels, telles qu'elles résultent de l'application de la réglementation (Code du Travail notamment), les lois, décrets et circulaires ainsi que par les normes en vigueur, les recommandations de l'INRS..

D'une manière générale, l'Entreprise devra être en mesure de décrire les opérations nécessaires à la marche des installations (type, localisation, fréquence, durée, personnel nécessaire, moyens techniques, risques,...) et de définir les mesures de prévention envisagées.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cours de chantier pour d'éventuels aménagements résultant de la mise en conformité du projet de l'entreprise. Il est précisé à ce sujet que l'installation pourra être soumise à une inspection.

Les travaux devront se dérouler conformément aux dispositions du code du travail. Une attention particulière sera apportée au respect des mesures de sécurité pour les travailleurs.

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

1.2. Conditions d'intervention

1.2.1. Coordination

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

Le planning de l'opération devra être scrupuleusement respecté.

1.2.2. Implantation et cotes

L'entrepreneur du présent lot devra la vérification sur place des cotes d'ouvrage avant fabrication ou commande de fourniture.

1.2.3. Engins de levage et manutention

Toute installation de moyens de levage intérieurs rendus nécessaire lors de l'exécution des travaux est à réaliser par l'entreprise de travaux.

Les échafaudages et moyens de manutention sont adaptés à chaque zone de travail. Ils ne doivent présenter aucun danger tant pour le personnel de l'exploitation que pour celui de l'Entreprise, ni mettre en cause la pérennité des équipements et ouvrages existants. L'Entreprise précisera au Maître d'œuvre les caractéristiques des engins et matériels de levage utilisés.

L'Entreprise devra utiliser les installations mises à sa disposition par le Lot 11 pour l'acheminement des produits et du matériel nécessaire. L'utilisation des montes charges internes du bâtiment est formellement interdite sauf autorisation exceptionnelle écrite accordée par la Maîtrise d'Ouvrage.

Un protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement sera établi préalablement à la réalisation de toute opération, lors de l'établissement du plan de prévention ou lors de ses remises à jour. L'Entreprise informera en permanence le Maître d'œuvre des engins de levage utilisés.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cours de chantier pour d'éventuels aménagements résultant de la mise en conformité du projet de l'entreprise. Il est précisé à ce sujet que l'installation pourra être soumise à une inspection.

1.2.4. Choix des matériaux et exécution des ouvrages.

L'entrepreneur exécutant les travaux se référera aux plans et au présent descriptif.

Il devra la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des ouvrages de son corps d'état.

Les matériaux utilisés dans l'exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.
L'entreprise de travaux est réputée connaître ces documents et normes parmi lesquels les références propres à chaque spécialité.

1.2.5. Entretien du chantier

L'entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillassons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CHU.

L'Entreprise devra s'assurer qu'aucun élément ne sera laissé hors de l'espace de chantier.

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.

Un nettoyage journalier du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail, la sécurité du personnel et la préservation des ouvrages existants ou réalisés.

1.2.6. Stockage

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et le stockage des différents éléments, matériaux et matériels livrés sur le chantier.

1.3. Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir, pendant la période de préparation et avant le démarrage réel du chantier, tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir :

- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé
- Les plans d'exécution, de détails et de calepinage

Avant toute intervention, l'entrepreneur devra fournir le procès-verbal de réception des supports. A défaut, il sera considéré que le support est réceptionné sans réserve de manière tacite.

Les documents suivants devront être remis impérativement avant la réception du chantier :

- Procès-verbaux de matériaux employés et produits mis en œuvre, y compris PV coupe-feu des menuiseries
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le Dossier des ouvrages exécutés.

1.4. Etudes EXE

L'entrepreneur réalisera toutes les études d'exécution (EXE) nécessaires à la bonne réalisation de ses ouvrages, conformément aux dispositions du présent CCTP et aux plans du projet.

Elle fournira notamment :

- les plans d'exécution détaillés, calepinages et détails de pose
- les notes de calcul justificatives
- les fiches techniques des matériaux et systèmes proposés
- les plans de phasage et d'intervention en coordination avec les autres lots

Ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre avant tout démarrage des travaux concernés.

1.5. Autres études

L'étude structure concernant l'ouverture à créer au RDC du bâtiment A est à la charge du présent lot. Elle devra intervenir dès la période de préparation. Les sujétions et dispositions techniques découlant de cette étude sont à la charge du présent lot.

L'Entreprise participera activement et à ses frais à toutes les réunions de synthèse, de coordination et de mise au point des ouvrages organisées par le Maître d'Œuvre ou le Coordinateur SPS.

Elle fournira, dans les délais qui lui seront impartis, l'ensemble des documents, plans d'exécution, calepinages, notes techniques, planning détaillé d'intervention et toutes autres informations découlant de ces réunions, nécessaires à la bonne coordination des travaux entre les différents lots.

2. Description et localisation des ouvrages

2.1. Curage démolition protections

2.1.1. Dépose des faux-plafonds

Après intervention des lots techniques, dépose de plafond en dalles compris ossature et suspentes.

La prestation comprend l'évacuation.

Pour l'ensemble de ces démolitions ou déposes, l'entreprise devra faire particulièrement attention à ne pas détériorer les différents réseaux (fluides ou autres) se trouvant notamment dans le plénum.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation : Selon plan

2.1.2. Curage démolition

Travaux comprenant :

- Protection de chantiers et protection des sols conservés
- Installation d'équipements de travaux en hauteur.
- Curage des éléments non structurels repérés sur le plan de dépose fourni en annexe et listé ci-dessous :
 - Revêtements de sols et murs compris relevés en plinthe,
 - Cloisons plaques de plâtre,
 - Faux plafond compris ossatures et suspentes (dalles métalliques et minérales)
 - Portes et huisseries

Cette liste est non exhaustive et comprend l'ensemble des éléments présents sur la surface à réhabiliter.

Les déconnexions et déposes des câbles, chemins de câbles, gaines de ventilation, terminaux CVC, courant fort, courant faible, luminaires, système de détection incendie ne sont pas à prendre en compte dans le présent lot.

- Tri sélectif et évacuation des déposes et transport en site adapté aux matériaux déposés et suivant réglementation en vigueur.

Localisation : Selon plan

2.1.3. Création d'une ouverture extérieure

Création dans les règles de l'art et (selon prescriptions du bureau d'études béton), d'une ouverture dans un mur béton.

La démolition mur maçonnés (béton banché) devra comprendre les spécifications suivantes :

- Travaux à réaliser en « mouillé »
- Etalements et protections réglementaires
- Protection contre projection d'eau
- Protection du sol contre l'impact physique et sonore des chutes de gravats

- Découpe par sciage disque diamant par petits éléments
- Refouillements pour appuis de linteau
- Reprise des arêtes, et finition soignée des tableaux pour fixation huisserie
- Manutention, chargement et enlèvement des déblais dans des sacs étanches
- Mise en place d'une protection rigide qui condamne les ouvertures en attendant la pose des huisseries

Localisation : Selon plan

2.1.4. Mise en place de protections de zones de chantier

L'entreprise devra la mise en place d'une protection de chantier au droit des différentes zones d'intervention contre toutes projections où actions mécaniques.

Elle devra procéder à son entretien permanent pendant toute la durée des travaux, leur déplacement éventuel en cours des travaux et l'enlèvement en fin de travaux.

Au droit de la zone ou de chaque zone ou à l'entrée du chantier, le titulaire du présent lot devra assurer la protection et l'isolement de l'activité sur le chantier au droit des limites des travaux, pour ses employés et l'ensemble des tierces personnes.

Ces protections définies en accord avec la Direction des travaux seront mises en place au début des travaux et pendant toute la durée du chantier.

Les protections à mettre en place seront les suivantes :

Protection film PVC M1 prévue entre la sous-face du plancher haut et le niveau planche bas, cette protection de chantier dans la mesure du possible pourra être équipée d'un système à fermeture éclair. La prestation comprendra également la dépose avant le nettoyage précédent la remise du local ou de la zone au maître d'ouvrage.

Pour tous les travaux engendrant de la poussière, l'entreprise installera un caisson à filtration absolue mis à la disposition par les services techniques du CHU, ce caisson sera déplacé dans chaque zone concernée par les travaux engendrant des poussières.

L'entreprise disposera également d'un aspirateur à filtration absolue (type NILFISK GM 82 K 1).

Les travaux de démolition devront être réalisés en limitant au maximum la propagation des poussières.

L'entreprise mettra en place (en permanence) à l'accès du chantier des tapis collants de type Protecta Screen ou équivalent pour éviter les traces de pas hors du chantier. Elle en assurera l'entretien pendant toute la durée du chantier.

L'entreprise mettra en place des panneaux « chantier interdit au public » sur tous les accès au chantier.

Localisation : Selon plan

2.2. Cloisons

2.2.1. Création d'ouverture

Préalablement aux travaux de démolition, les installations techniques (fluides ou autres) seront déposées par les entreprises concernées.

Sont dues par l'entreprise:

- la dépose des plinthes,
- la protection efficace des sols,
- le traçage et le pré coupage soigneux mécanique ou manuel ;
- la création des ouvertures pour pose de blocs porte huisserie métallique,
- l'arasement sur parements conservés,

- l'étalement des ouvrages si nécessaire,
- l'enlèvement des déblais.,
- la reprise des parties périphériques si nécessaire par enduit ou autres,
- toutes sujétions.

Les démolitions seront réalisées avec soin et limitées à la stricte emprise des travaux.
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation : Selon plan

2.2.2. Fourniture et pose de trappes de visite

L'entreprise devra la fourniture et pose d'une trappe de visite en bois 600X600 mm sur paroi non démontable comprenant un cadre bois à peindre, coupe et onglet avec un jeu permettant l'ouverture et la fermeture de la trappe de recouvrement facile, une trappe en panneau bois d'épaisseur 40 mm à peindre, reposant sur le bâti.

L'ensemble devra permettre un fonctionnement facile et fréquent.

PV CF ½ h exigé y compris vis de fixation et accessoires.

Localisation : selon plan

2.2.3. Cloisons plaques de plâtre

L'entreprise devra la fourniture et pose d'une cloison épaisseur 98 mm composée d'une ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m et de parements en plaques de plâtre de type BA13 standard. Le remplissage sera en laine minérale.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant. La mise en œuvre sera conforme au DTU, aux éventuels avis techniques et aux recommandations du fabricant. Les huisseries seront posées à l'avancement

Affaiblissement acoustique : $R_w=47\text{dB}$

La prestation comprendra la mise en œuvre des joints et le ponçage afin de rendre les parois « prêtes à peindre ».

Localisation : selon plan

2.2.4. Cloisons plaques de plâtre CF1h

L'entreprise devra la fourniture et pose d'une cloison épaisseur 98 mm composée d'une ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m et de parements en plaques de plâtre de type BA13 standard. Le remplissage sera en laine minérale.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant. La mise en œuvre sera conforme au DTU, aux éventuels avis techniques et aux recommandations du fabricant. Les huisseries seront posées à l'avancement

Classement incendie : EI 60 (PV à fournir)

Affaiblissement acoustique : $R_w=47\text{dB}$

La prestation comprendra la mise en œuvre des joints et le ponçage afin de rendre les parois « prêtes à peindre ».

Localisation : selon plan

2.2.5. Etoupelements de cloisons en plaques de plâtre

L'entreprise devra la fourniture et pose d'ossature complémentaire à adapter suivant chaque cas à traiter, de plaques de plâtre dito existant, de panneau de laine de verre en sandwich.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, aux éventuels avis techniques et aux recommandations du fabricant.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Le but visé est une étanchéité à l'air entre locaux.

Localisation : selon plan

2.2.6. Etoupements de cloisons CF1h

L'entreprise devra la fourniture et pose d'ossature complémentaire à adapter suivant chaque cas à traiter, de plaques de plâtre dito existant, de panneau de laine de verre en sandwich.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant. La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41, aux éventuels avis techniques et aux recommandations du fabricant.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation : selon plan

2.2.7. Fourniture et pose de cloisons provisoires

Fourniture et pose de cloison démontable sur ossature aluminium suivant le NF DTU 35.1:

Epaisseur 60 mm

Hauteur sous faux-plafond : 2,50m

Panneau plaque d'OSB

Profilé apparent de 35 mm

Pare closes PVC 15 mm au pourtour des remplissages

Localisation : selon plan

2.2.8. Création de niches avec passe-poubelles

L'entreprise devra la création de niches avec passe-poubelles intégrées dans les cloisons selon les plans fournis.

La prestation comprend :

- la réalisation de l'ouverture dans la cloison avec renforts d'ossature adaptés ;
- la fourniture et pose d'un passe-poubelle en acier inoxydable 304 ou matériau hygiénique équivalent, à porte battante (côté local et côté couloir) permettant le passage des déchets sans communication directe entre les locaux ;
- tous les raccordements étanches, traitements des joints, rebouchages et finitions « prêt à peindre » (ou finition hygiénique selon localisation) ;
- le maintien de la résistance au feu EI60 lorsque la niche est implantée en cloison CF1h
- Fabrications selon plan de détail fourni

Localisation : selon plan

2.2.9. Mise en œuvre de renforts de cloisons pour porte automatique

L'entreprise devra la mise en œuvre de renforts de cloisons au droit des portes automatiques selon les plans fournis.

La prestation comprend :

- la fourniture et pose d'ossature métallique supplémentaire (montants et rails renforcés en acier galvanisé ou aluminium) et de panneaux de renfort intégrés dans l'épaisseur de la cloison existante ou nouvelle ;
- le dimensionnement des renforts pour supporter les charges dynamiques, vibrations et poids de la motorisation, du rail et des vantaux (conformément aux recommandations du fabricant de la porte automatique) ;
- tous les raccordements, traitements des joints et finitions « prêt à peindre » ;
- le maintien intégral de la performance coupe-feu EI60 lorsque la cloison est de type CF1h.

Localisation : selon plan

2.2.10. Création d'ouverture pour passage réseaux / fermeture

L'entreprise devra la création d'ouvertures pour le passage des réseaux (fluides, électriques, CVC, courants forts et faibles) et leur fermeture définitive après intervention des lots techniques.

La prestation comprend :

- le traçage, la découpe soignée des cloisons existantes ou nouvelles
- l'étalement provisoire si nécessaire
- la mise en place d'un cadre d'ossature métallique adapté autour de l'ouverture
- la fermeture avec plaques de plâtre (standard ou CF1h selon localisation) et remplissage laine minérale
- le traitement complet des joints, rebouchage et finition « prêt à peindre »
- le maintien de la résistance au feu EI60 et de la performance acoustique pour les cloisons CF1h

Localisation : selon plan

2.3. Faux-plafond

2.3.1. Dépose repose de faux-plafond existants

Après intervention des lots techniques, dépose de plafond en dalles compris ossature et suspentes.

La prestation comprend l'évacuation.

Pour l'ensemble de ces démolitions ou déposes, l'entreprise devra faire particulièrement attention à ne pas détériorer les différents réseaux (fluides ou autres) se trouvant notamment dans le plénum.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation : selon plan

2.3.2. Fourniture et pose de faux-plafonds neuf en dalles minérales acoustiques

L'entreprise devra la fourniture et pose d'un plafond suspendu acoustique constitué de dalles de plafond KNAUF HYGENA TOPIQ Alpha 20 à bords droits, démontables ou produit de qualité technique et esthétique au moins équivalente. Les caractéristiques sont les suivantes :

dimensions 600x600 mm,

alpha=1, en accord avec EN ISO 11654

Dn,f,W>=27 dB en accord avec EN ISO 717-1

Propreté microbiologique M1 en accord avec NF S 90-351:2103

La réflexion de la lumière sera de 69% et la résistance à l'humidité (RH) de 70%.

La teinte du panneau devra être de couleur blanche.

La teinte de l'ossature devra être de couleur blanche

L'entreprise réalisera la pose suivant plans de calepinage à fournir selon les conditions du paragraphe 1.3

Localisation : selon plan (dans toutes les surfaces techniques)

Elle devra la réalisation d'une ossature primaire pour les parties de caissons et franchissement de gaines et ouvrages divers dans le plénum du plafond. L'espacement des suspentes, le traitement de la périphérie du plafond se feront suivant les directives du fabricant.

Toutes les sujétions pour passage des suspensions diverses (luminaires ou autres ...) et tuyauteries à partir de la dalle supérieure jusqu'en sous plafond sont comprises.

Dans les bureaux, les salles de pause et les circulations les dalles pourront être de type KNAUF ADAGIO HD.

Localisation : selon plan (dans les bureaux, les circulations et salles de pause)

2.3.3. Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre

L'entreprise devra la fourniture et pose de faux-plafonds en plaques de plâtre BA13 à surfaces lisses sur ossatures métalliques.

La prestation comprend :

- Une ossature métallique primaire et secondaire conforme DTU 25.41 (ou avis technique du fabricant)
- Des suspentes et fixations adaptées à la dalle haute et aux charges (luminaires, réseaux, etc.)
- Un matelas de laine minérale, posée sur les plaques de plâtre, épaisseur selon exigence acoustique
- Le traitement des joints et ponçage pour finition « prêt à peindre » de type A (DTU 59.1)
- Les réservations dans les panneaux pour incorporation des grilles et/ou des luminaires
- L'incorporation des trappes de visite prévues ci-après, pour accès aux installations techniques situées en plénum
- Les coupes, découpes, percement des plaques au droit des sorties de fils et, le cas échéant, l'incorporation de luminaires encastrés
- La peinture mate des plaques de plâtre avec :
 - Époussetage
 - Impression acrylique
 - Rebouchage
 - Révision des joints
 - Enduit repassé
 - Ponçage, époussetage
 - Une couche d'impression adaptée au support suivant avis du fabricant de la couche de finition, et à la finition demandée Conditions d'application conformes à la norme NF P 74-201 (DTU 59.1)
 - 2 couches de peinture type Hermina Mate
NF T 36005 : Famille I - Classe 7b2 - NF EN 13300 : classe 2
Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/a) : 30 g/l (2010)
produit contient maximum 30 g/l COV
finition qualité soignée
Classement M0 après peinture

Localisation : selon plan

2.4. Cloisons modulaires

2.4.1. Fourniture et pose de cloisons modulaires

Fourniture et pose de cloisons modulaires pleines sur ossature aluminium suivant le NF DTU 35.1:

- Epaisseur 60 mm
- Hauteur maximum 3 mètres
- Panneau plaque de plâtre ou aggloméré avec film décoratif : blanc – gris clair – ivoire ou gris moucheté
- Ossature : blanc ral 9010 ou gris anthracite ral 7016 structuré
- Assemblage par ressort et excentrique
- Acoustique RW 41 DB

La prestation comprend la pose, les ajustements, les raccordements aux ouvrages existants et toutes sujétions de finition.

Localisation : selon plan

2.4.2. Fourniture et pose de portes coulissantes pour cloisons modulaires

L'entreprise devra la fourniture et pose de portes coulissantes à ossature aluminium adaptées aux cloisons modulaires fournies au paragraphe 2.4.1.

- Remplissage panneau plaque de plâtre avec film décoratif blanc – gris clair – ivoire ou gris moucheté
- Passage libre 900 mm
- Hauteur 204 cm
- Epaisseur 40 mm
- Béquilles, bouton, poignée
- Butée guide
- Rail extérieur en aluminium
- Loquet intérieur
- Performance coupe-feu et acoustique conforme à la cloison support.

Localisation : selon plan

2.5. Menuiseries intérieures

2.5.1. Fourniture et pose de blocs porte

Fourniture et pose de bloc-porte comprenant :

- huisserie bois résineux 1ère catégorie, pour intégration dans cloison de 100 mm
- porte à âme pleine prépeinte de 40 mm
- ferrage par 3 ou 4 paumelles de 130 mm
- habillage par couvre-joint de 40 mm
- Impression avant pose
- ajustement et rabotages nécessaires
- Pose huisserie

Localisation : selon plan

2.5.2. Fourniture et pose de blocs porte à hublot

L'entreprise devra la fourniture et pose de blocs porte intérieur 93x204 cm ayant les caractéristiques suivantes :

- Degré coupe-feu 1/2h
- Hublot d'au minimum 30 cm de diamètre
- Huisserie métallique, pour intégration dans cloison de 100 mm
- Porte à âme pleine prépeinte de 40 mm
- Ferrage par 3 ou 4 paumelles de 140 mm
- Joints intumescents
- Joints isophoniques qualité feu périphériques en feuillure
- Fourniture et pose sur porte à fournir d'une garniture sur rosace à entrée de clé pour porte. Le barillet sera fourni par les Services Techniques, son installation est prévue au présent lot.
- Impression avant pose.
- Pose de l'huisserie

La prestation du présent lot comprend :

- Le contrôle aplomb et équerrage avec cloisons avant pose huisserie
- L'ajustement et les rabotages nécessaires

Localisation : selon plan

2.5.3. Fourniture et pose de blocs porte double ventaux

Fourniture et pose de bloc-porte comprenant :

- huisserie bois résineux 1ère catégorie, pour intégration dans cloison de 100 mm
- portes à âme pleine prépeintes de 40 mm
- ferrage par 3 ou 4 paumelles de 130 mm par vantail
- verrous entaillés haut et bas sur vantail semi-fixe
- habillage par couvre-joint de 40 mm
- Impression avant pose
- ajustement et rabotages nécessaires
- Pose huisserie

Localisation : selon plan

2.5.4. Fourniture et pose de blocs porte CF 1 h

Fourniture et pose de bloc-porte coupe-feu 1h comprenant :

- contrôle aplomb et équerrage avec cloisons avant pose huisserie
- huisserie bois exotique, pour intégration dans cloison de 100 mm
- porte à âme pleine prépeinte de 40 mm
- ferrage par 3 ou 4 paumelles de 140 mm
- habillage par couvre-joint de 40 mm
- joints intumescents
- joints isophoniques qualité feu périphériques en feuillure
- joint anti pince doigts
- ajustement et rabotages nécessaires
- Impression avant pose
- Pose huisserie

P.V. de classement au feu exigé

Localisation : selon plan

2.5.5. Fourniture et pose de blocs porte CF double ventaux

Fourniture et pose de bloc porte coupe-feu 1h comprenant :

- contrôle aplomb et équerrage avec cloisons avant pose huisserie
- huisserie bois exotique, pour intégration dans cloison de 100 mm
- portes à âme pleine prépeintes de 40 mm avec bourrelet caoutchouc formant anti-pince-doigt
- ferrage par 3 ou 4 paumelles de 140 mm
- habillage par couvre-joint de 40 mm
- joints intumescents
- joints isophoniques qualité feu périphériques en feuillure
- joint anti pince doigts
- ajustement et rabotages nécessaires
- Impression avant pose
- Pose huisserie

P.V. de classement au feu exigé

Localisation : selon plan

2.5.6. Fourniture et pose de plinthes

L'entreprise devra la fourniture et mise en place plinthes en bois 13 x 110 mm vissées, compris coupes d'onglet, arrêts, tablettages et découpes.

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant préconisation du fabricant.

Localisation : selon plan (locaux de faisant pas l'objet de protections murales)

2.5.7. Fourniture et pose d'une Kitchenette

L'entreprise devra la fourniture et pose d'une kitchenette selon les plans fournis.

La prestation comprendra :

- La fourniture et pose d'un ensemble de mobilier comprenant un plan de travail en stratifié postformé ou compact standard
- Des meubles bas et hauts en mélaminé hydrofuge ou stratifié de qualité courante
- Un évier 1 bac et 1 égouttoir en inox avec robinetterie monocommande
- Les étagères, accessoires de rangement et tout équipement complémentaire prévus aux plans
- Les raccordements eau froide/chaude et évacuation sont à la charge du lot plomberie.

La finition sera lavable, résistante aux chocs et à l'humidité courante. La pose sera réalisée conformément aux plans, aux DTU applicables et aux recommandations des fabricants, avec tous les joints, calages et finitions soignées.

Localisation : selon plan

2.5.8. Intégration grille de ventilation

L'entreprise devra la découpe des réservations et la pose de grilles de ventilation de 600x400, fournies par le lot 3, dans les portes identifiées sur les plans en accord avec les préconisations de l'entreprise retenue au lot 3.

Localisation : selon plan

2.6. Peinture

2.6.1. Peintures de menuiseries

L'entreprise devra les travaux de peinture acryluréthane finition satinée en phase aqueuse, sur support bois (plinthes, portes), comprenant :

- Les rebouchages, le ponçage et le masticage
- La préparation et l'apprêt des fonds suivant DTU en vigueur
- 1 couche impression type FASSIPRIM AQUA XPE ou produit de qualité esthétique et technique au moins équivalente
- 2 couches de peinture type FASSILUX AQUA XPE ou produit de qualité esthétique et technique au moins équivalente
- Les réchappissages et le nettoyage après coup et toutes sujétions.

Caractéristiques exigées :

- Finition : satinée.
- Peinture certifiée Ecolabel Européen.
- Taux de COV : 25 gr/L maximum.

Localisation : selon plan

2.6.2. Peinture murale

La prestation comprendra les préparations nécessaires :

- L'époussetage
- L'impression acrylique
- Le rebouchage
- La révision des joints
- Le ponçage et époussetage

Ces travaux préparatoires devront répondre à une finition de type A suivant le DTU 59.1.

La prestation comprendra également :

- Toutes les fournitures nécessaires
- Une couche d'impression adaptée au support suivant expertise de l'entreprise et suivant avis du fabricant de la couche de finition, et à la finition demandée. Conditions d'application conformes à la norme NF P 74-201 (DTU 59.1).
- 2 couches de peinture-laque satinée, aux résines acryliques en dispersion aqueuse de type Neostar satin de chez la Seigneurie ou produit de qualité esthétique et technique au moins équivalente.

Localisation : selon plan

2.6.3. Fourniture et pose de toile de verre à peindre

L'entreprise devra la mise en place de toile de verre à peindre. Cette prestation comprendra :

- L'égrenage et l'époussetage
- Le rebouchage
- Une couche d'apprêt impression sur les cloisons neuves suivant préconisation du fabricant de toile de verre
- Le lessivage
- La préparation de la surface
- La fourniture et la mise en place revêtement toile de verre suivant prescriptions fournisseur.
Toile de verre : 120 g au m²
Colle : minimum 300 g au m²
- Travaux préparatoires pour une finition de type A suivant DTU 59.1 conformes à la NF P 74-201

Localisation : selon plan

2.6.4. Peinture radiateurs

L'entreprise devra la peinture isothermique sur les radiateurs repérés sur les plans. Cette prestation comprendra :

- Le brossage, grattage à vif des parties écaillantes et ponçage
- Le dépoussiérage
- Le lessivage pour repeindre
- La retouche au primaire antirouille sur les métaux ferrifères
- 2 couches de peinture isothermique dont les caractéristiques devront répondre aux normes françaises et européennes vis à ces COV et des classifications AFNOR

Les radiateurs étant en place ou déposés, l'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant les préconisations du fabricant.

Localisation : selon plan

2.7. Nettoyage de fin de chantier

L'entreprise devra un nettoyage de fin de chantier, y compris évacuation des déblais. Ce nettoyage sera méticuleux et complet avant chaque remise des pièces ou zones au maître d'ouvrage. Ce nettoyage concernera également à chaque livraison la ou les circulations attenantes. Cette prestation pourra être sous traitée à une entreprise de nettoyage.

Localisation : ensemble du chantier